

CHARTRE DES PARENTS DE JOUEURS



CHAQUE PARENT DONT L'ENFANT EST LICENCIÉ AU CLUB D'AIZENAY VOLLEY BALL S'ENGAGE À :

- S'assurer que son enfant participe aux entraînements et aux matchs
- Prévenir l'entraîneur ou le responsable de sa catégorie en cas d'absence de son enfant aux entraînements et aux matchs
- Accompagner l'équipe dans laquelle évolue son enfant lors des déplacements en se référant au planning
- Assister, dans la mesure du possible, aux matchs de l'équipe dans laquelle évolue son enfant lors des rencontres à domicile
- Respecter les horaires de rendez-vous fixés par le club (pour laisser son enfant et le ramener)
- S'assurer que son enfant dispose d'une tenue adaptée à la pratique du sport (matchs / entraînements)
- Fournir à son enfant une gourde ou une bouteille d'eau personnelle
- Participer autant que possible aux temps forts du club et contribuer à leur réussite (assemblée générale du club, tournoi 3x3, loto...)

SIGNATURE :

